



Union Locale des Retraités de Tourcoing et environs



DE VOUS A NOUS

Amitié, convivialité, solidarité



Mai 2022 – N°1



Les membres du conseil (de gauche à droite) :

Dominique LEMAN (Président), Michèle VERMERSCH (Secrétaire), Brigitte SERVAEGE (Trésorière), Marie-Antoinette BEGHIN, Joëlle DELCAMBRE, Ghislaine DHELLIN, Jean-François DECONINCK, Philippe CATRICE, Jean-Pierre PHILIPPO

EDITORIAL

Après cette longue période de Covid nous avons tous ressenti la nécessité de recréer du lien, surtout à se revoir physiquement. Nous allons donc pouvoir nous rencontrer nombreux lors de notre assemblée générale du 2 Juin, salle Rocheville à Neuville en Ferrain.

Par ailleurs toute l'équipe de rédaction a été heureusement surprise d'avoir 37 réponses au courrier concernant le questionnaire mobilité.

Cela nous conforte dans la perspective de vous envoyer chaque trimestre, et par courrier, une lettre d'information propre aux retraités de Tourcoing et environs. En voici le 1^{er} numéro !

Dans un premier temps nous allons analyser vos réponses, afin de vous apporter des éléments ou des axes d'actions, par exemple des pistes concernant le financement de travaux d'aménagement de salle de bains. Puis nous nous appuierons sur vos demandes pour interpellier avec vous votre commune ou la MEL (exemple : l'élargissement des trottoirs ou revoir l'anarchie du stationnement automobile).

Vous l'avez compris nous avons besoin de vos remarques, de vos demandes, afin de vous aider à mieux vivre votre quotidien.

L'Equipe de Rédaction

EMPLOI A DOMICILE ET REDUCTION D'IMPOT

Le principe : Tout contribuable bénéficie soit d'un crédit d'impôt soit, d'une réduction d'impôt égale à 50 % du montant payé pour une aide à domicile, du petit jardinage, la livraison de courses, l'accompagnement de personnes âgées ou handicapés, d'une garde malade (sans soins), du dépannage informatique ou d'une aide administrative à domicile.

Pour les retraités, il faut déclarer dans la case 7 DF le montant total versé. Si vous n'êtes pas imposables, le FISC vous remboursera 50% de cette somme. Si vous payez des impôts, le FISC déduira ces 50% de la somme déclarée du montant de vos impôts.

Précision: si vous utilisez le CESU (emploi en direct : vous êtes l'employeur), la somme est calculée sur 50 % du salaire versé, l'ensemble des cotisations sociales et les frais de gestion éventuels. Si vous passez par une Association (prestation de service), l'avantage fiscal concerne l'ensemble des sommes facturées.

Le montant maximum d'aide fiscale est limité à un versement de 12000 euros soit 6000 euros déduit ou remboursé. Ce montant maximum est augmenté de 1500 euros si votre conjoint a plus de 65 ans. Pour les personnes invalides ce montant peut atteindre 20 000 euros.



NOTRE ENQUETE DE JANVIER 2022

Nous vous avons sollicités en ce début d'année afin de recueillir votre situation et vos avis sur :

- le logement et les services de proximité,
- la mobilité et les transports,
- l'aide à la personne.

Vous avez été 62% à nous répondre et nous vous en remercions vivement.

Ce questionnaire a été réalisé afin de connaître vos besoins en termes d'améliorations et les difficultés que vous rencontrez dans votre cadre de vie.

Après exploitation de vos réponses, nous avons ressorti trois axes de travail principaux :

- Pour l'accessibilité dans les villes :
 - o le stationnement des voitures sur les trottoirs ainsi que les poubelles qui gênent la circulation des piétons ;
 - o l'accès aux bus ainsi que leur fréquence.
- Pour le maintien à domicile :
 - o le souhait de rester à son domicile le plus longtemps possible mais en y faisant des aménagements (travaux d'adaptabilité) ;
 - o la méconnaissance des différentes possibilités d'hébergement lorsqu'il y a perte d'autonomie.
- Pour les services d'aides à domicile : les difficultés avec les services d'aide ménagères et d'auxiliaires de vie.

Votre besoin d'information est important et nous envisageons d'y répondre de plusieurs façons :

- Dans un premier temps par des informations pratiques dans cette lettre..
- Dans un deuxième temps, l'organisation de réunions sur différents thèmes où vous pourrez vous exprimer et débattre avec des intervenants de référence.

Nous restons à votre disposition. N'hésitez pas à nous contacter !

CHANGEMENT DE LOCAL

La Mairie de Tourcoing nous a invités à une première réunion concernant un déménagement en début 2023 au 50 rue des Ursulines à Tourcoing. Nous avons demandé avec nos 4 syndicats, Hacuitex, les Services, l'URI (signataire de la convention avec la Mairie) et notre Union Locale de Retraités, de bénéficier de 4 bureaux ainsi que d'une salle de réunion ou de formation de 20 à 30 personnes.

Par ailleurs, le bâtiment accueillera aussi la CGT et FO. Aussi, comme premier syndicat de France, nous souhaitons obtenir le rez-de-chaussée et nous demandons à ce que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite soit assurée. Nous souhaitons également que l'aménagement Internet soit effectif dès notre entrée. Enfin, nous demandons un état impeccable des sanitaires et qu'ils soient adaptés.

Pour un versement de loyer, nous demandons à ce qu'il soit couvert par la subvention annuelle donnée par la Municipalité.

Nous rencontrerons la Mairie courant Juin. Elle s'est engagée à nous faire des propositions. Puis nous rencontrerons la CGT et FO afin d'étudier avec eux la convention.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancée du dossier.